



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Votants : 22 (N. Chanut a donné pouvoir à F. Mendes, JP. Condemine a donné pouvoir à E. Joly, A. Delalande a donné pouvoir à F. Goyon, S. Gonod a donné pouvoir à V. Poli, C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à G. Monterrat)

Votes : Pour 21 – Contre 0 – Abstentions 1

Date de convocation : 27 janvier 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le deux février, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Desnoyer J., Duby R., Joly E., Mendes F., Poli V., Verne O. et MM BillouDET G., Bornarel R., Chambard B., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaïssaud D.

Excusés : Mmes Chanut N. (a donné pouvoir à Mendes F.), Gonod S. (a donné puovoir à Poli V.), Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Monterrat G.), et MM. Condemine J-P. (a donné pouvoir à Joly E.), De Crombrughe M., Delalande A. (a donné pouvoir à Goyon F.)

Secrétaire de séance : Laurence Boyer

Objet : Approbation du procès-verbal de séance du 15 décembre 2022

Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention (C. Favre),

APPROUVE le procès-verbal de séance du 15 décembre 2022.

Pour copie conforme

Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,